

TRINITY AVOCATS OUVRE UN CABINET À HAZEBROUCK

“Nous sommes très attachés à notre proximité avec le client”

► Jean-Baptiste ALLOUARD

Franck Cardon, avocat fiscaliste, a monté, il y a six ans, le cabinet Trinity avocats sur la métropole lilloise, avant d'élargir ses activités l'année dernière à Hazebrouck en reprenant le cabinet de Jean-Marie Helleboid. À 33 ans, ce spécialiste de la stratégie fiscale et patrimoniale se lance avec ses quatorze collaborateurs dans une nouvelle aventure.

La Gazette. **Quelle est la spécificité de votre cabinet ?**

Franck Cardon. Trinity avocats est un cabinet spécialisé uniquement en droit d'entreprise.

Nous accompagnons l'entrepreneur dans toutes les étapes de la vie de son entreprise : de la création à sa transmission, en passant par les étapes heureuses, comme l'accroissement d'activité... En passant aussi par les étapes plus compliquées, comme un contentieux avec un fournisseur ou un salarié, ou lorsqu'il faut faire face aux difficultés financières. Il faut tout de même retenir que plus des trois quarts de notre activité se résument à du conseil et de la stratégie. Beaucoup de nos clients sont d'ailleurs chez nous en abonnement, c'est-à-dire que nous définissons un budget d'avocat à l'année, et après nous restons à l'écoute douze mois sur douze. Ainsi, nous rencontrons régulièrement nos clients et nous anticipons. Le contentieux pour moi est une conséquence, c'est quand il y a le feu, et nous sommes là pour l'éviter. Un contentieux prud'homal pour un employeur, c'est environ 30 000 euros de condamnation. Anticiper, c'est éviter la condamnation !

Comment l'avez-vous bâti ?

Nous l'avons développé autour de trois pôles qui permettent aujourd'hui d'accompagner au mieux notre client : un pôle droit des affaires et de l'entrepreneuriat où on intervient essentiellement en création, restructuration et acquisition d'entreprises, mais aussi en droit commercial, concu-

rence et propriété intellectuelle. Dans ce premier pôle, nous nous sommes également spécialisés dans l'économie sociale et solidaire, en plein développement chez nous, puisqu'il y a très peu de cabinets acteurs dans ce domaine. Ensuite, un deuxième pôle droit du travail pro employeurs, où nous avons une collaboratrice qui s'occupe exclusivement des problématiques sociales. Nous avons fait le choix d'accompagner le patron, puisque notre client est l'entreprise. Enfin, notre dernier pôle concerne le droit fiscal et patrimonial, qui vient compléter les deux premiers, car j'estime, aujourd'hui, qu'un entrepreneur ne peut pas prendre la moindre décision sans qu'il y ait une incidence fiscale. Notre rôle sera alors de l'accompagner pour optimiser fiscalement ses décisions.

Quelle est votre philosophie ?

Nous mettons en avant le lien extrêmement fort qui existe entre l'avocat et son client : nous sommes des confidents, des stratèges ; nous devons agir, combattre, défendre, donc il faut cette confiance nécessaire. Le lien également avec mon équipe est très important : le cabinet, ce sont des hommes et des femmes qui interviennent pour le client. Et le lien entre le cabinet et la justice, car nous défendons les droits de notre client. Nous portons trois valeurs : diligence, compétence et proximité. Ces valeurs sont importantes, elles sont fortes. Quand on crée une entreprise, si on fait bien ses statuts, on se protège pour de très nombreuses années. Cette stratégie, cet accompagnement, c'est déterminant.



D. R.

Pourquoi être venu sur Hazebrouck ?

Parce qu'avec mon équipe, nous considérons qu'il y a un besoin sur les Flandres. Ici, il y a de belles pépites, des entreprises formidables et très intéressantes. Ensuite, si nous avons pour vocation d'accompagner, nous devons être proches du client sur son propre territoire pour connaître ses problématiques. Très concrètement, un client dans l'Audomarois n'aura pas les mêmes problématiques qu'un client à Lille. Donc, j'ai fait le pari de venir sur Hazebrouck et pour le moment cette démarche séduit beaucoup. Nous sommes vraiment très attachés à notre proximité avec le client. C'est nous qui venons à lui d'une certaine manière, et non l'inverse. Mais ici, nous touchons également la Flandre-Maritime et la Côte d'Opale. ■